



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## accession à la propriété

Question écrite n° 29122

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre du logement et de la ville afin de connaître le bilan qu'elle dresse du dispositif intitulé «une maison pour 15 euros par jour», trois mois après la mise en place de ce dispositif.

### Texte de la réponse

Six mois après le lancement de la « maison pour 15 euros par jour », reposant sur le dispositif du Pass-Foncier (R), une véritable dynamique nationale est engagée en faveur de l'accession populaire à la propriété. À ce jour, près de 3 000 projets sont en cours, à des degrés d'avancement divers. Aussi, au regard de ces résultats, l'objectif annuel de 5 000 « maisons pour 15 euros par jour » semble accessible. Par ailleurs, le projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, en cours d'examen au Parlement prévoit, d'étendre l'application du dispositif du Pass foncier à la construction de logements collectifs. Un système d'achat en deux temps permettra d'échelonner le remboursement de l'achat d'un appartement grâce à un prêt à remboursement différé, porté par le 1 % logement pendant vingt-cinq ans. Il s'agit de la transposition, au logement collectif, du dispositif du Pass foncier, bénéficiant d'une TVA à taux réduit de 5,5 % et d'une aide de la collectivité, déjà utilisé pour la maison individuelle, en particulier dans l'opération de la « maison pour 15 euros par jour ». Cette disposition présente trois aspects essentiels : d'une part une dimension sociale, car elle restaure une équité entre les acquéreurs de logements collectifs et ceux de logements individuels et permet aux ménages de diminuer le montant de leurs mensualités de remboursement ; d'autre part, un aspect environnemental, en adressant une réponse concrète à l'étalement urbain et aux difficultés de l'accession sociale dans les zones denses où la maison individuelle neuve n'est pas une réponse adaptée et notamment dans les zones au marché immobilier tendu ; enfin, il s'agit d'une mesure économique qui contribuera au soutien de l'activité de construction. Tout ceci répond à l'objectif fixé par M. le Président de la République de faire de la France un pays de propriétaires où le parcours résidentiel est ouvert à toutes les classes sociales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29122

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** Logement et ville

**Ministère attributaire :** Logement et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 août 2008, page 6688

**Réponse publiée le :** 23 décembre 2008, page 11185